

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 3 (1915)
Heft: 6

Artikel: La garnison de Fribourg [suite]
Autor: Diesbach, Max de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

ET DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Direction : F. DUCREST

III^{me} Année

N^o 6

Nov.-Déc. 1915



LA GARNISON DE FRIBOURG¹

par MAX DE DIESBACH.

(Suite).

Le peuple fribourgeois vivait tranquille et heureux sous le gouvernement paternel de Leurs Excellences. Cependant, vers les années 1780 et 1781, un certain mécontentement se fit sentir. Il régnait, à cette époque, dans notre pays, comme dans un grand nombre d'autres nations, un malaise général, précurseur des événements qui allaient révolutionner le monde. D'habiles meneurs saisirent cette occasion pour faire valoir leurs griefs, les uns imaginaires, les autres très réels. Les hommes au pouvoir oublièrent la maxime « gouverner c'est prévoir » ; ils auraient pu, par quelques concessions, amener l'apaisement dans le canton ; ils préférèrent la manière forte. Afin de ne pas être pris au dépourvu, ils instituèrent une Commission secrète pour traiter les affaires politiques. Le Conseil de guerre, augmenté de quelques officiers expérimentés venus du service de France, institua un sous-comité, présidé par l'avoyer Gady et composé du maréchal de camp de Maillardoz, du major de ville François-Nicolas de Maillardoz et de M. de Reynold de Péraules, ils furent chargés de visiter

¹ Cette étude commencée en 1914, continuée en 1915, ne sera terminée qu'en 1916. La cause du retard est due à la mobilisation de l'armée suisse qui a aussi atteint l'auteur de ces lignes. Il s'excuse de présenter l'histoire d'une petite troupe peu belliqueuse au moment même où des batailles gigantesques absorbent l'attention générale.

les fortifications de la ville et de prendre toutes les mesures dictées par les circonstances. La garnison ordinaire fut renforcée par trente hommes choisis dans la bourgeoisie, un poste de dix-sept soldats était à l'Hôtel de Ville, un second, de six hommes au cabaret de la Cigogne, à l'entrée du pont de bois, et un troisième à la porte de Bourguillon. Chacun de ces postes était commandé par un officier. La fête des Rois, avec sa procession solennelle, attirait à Fribourg une grande affluence de spectateurs ; la veille, il y avait une foire très achalandée ; ce concours de peuple pouvait donner lieu à des désordres. Afin de maintenir la police, la garnison prit les armes, le jour du marché, à six heures du matin et elle fut distribuée, au nombre de cinquante-quatre hommes, entre les différents postes. Le lendemain, 6 janvier 1781, elle parada, comme d'habitude, dans le cortège religieux, puis elle fut placée près de l'église de Notre-Dame et devant le Tilleul. Les fusils n'étaient pas chargés, mais le capitaine avait à sa disposition trois cents cartouches à balle. Pendant ce temps les majors inspectaient leurs régiments et ils donnaient les ordres nécessaires pour que les piquets fussent prêts à répondre à l'appel au premier signal. Ces mesures furent prises dans le courant de décembre de l'année 1780 ; on convoqua la garde supplémentaire le 16, mais comme l'agitation paraissait se calmer, son licenciement eut lieu le 11 janvier suivant.¹

Cependant le feu couvait sous la cendre ; d'après un complot ourdi, la ville devait être envahie le jour de la foire du mois de mai (3 mai 1781) ; à la faveur des troubles un changement de gouvernement, ou tout au moins de profondes modifications étaient projetées par les conjurés.

Mais le complot fut dévoilé, au dernier moment, par deux de ses membres ; les autorités prirent aussitôt les mesures convenables pour parer au danger ; le Conseil des Deux Cents se réunit le 30 avril ; il décida de lever quarante hommes de chaque régiment, soit un total d'environ 320 soldats et de faire arrêter l'aide-major Pierre-Nicolas Chenaux, le chef principal des mécontents. Dans la soirée du même jour, un détachement de seize hommes de la garde de la ville, commandé par le sergent Godel, quitta Fribourg pour se rendre à Gruyères, centre de la révolte, afin de procéder à l'arrestation des meneurs ; mais ceux-ci étaient avertis, la force armée fut intimidée, le sergent, saisi et dépouillé de ses

¹ Mémoire du Maréchal de camp de Maillardoz. Mémorial de Fribourg III, 6, 7.

ordres, dut se retirer avec ses hommes, sans avoir pu accomplir sa mission. Le 3 mai, les conjurés marchèrent en grand nombre sur Fribourg dont ils trouvèrent les portes fermées et bien surveillées ; ils s'assemblèrent près de l'ancienne chapelle de Saint-Jacques, non loin de Cormanon. Pendant ce temps, le gouvernement de Fribourg donna le commandement en chef au brigadier de Castella, puis il demanda du secours à l'Etat de Berne, qui envoya sa garde de la ville et un corps de dragons pour protéger Leurs Excellences de Fribourg. Le lendemain, 4 mai, la garnison bernoise fit une sortie habilement dirigée pour entourer les rebelles, la manœuvre réussit et les paysans se voyant cernés se rendirent sans résistance. Chenaux s'enfuit, mais il fut tué par un de ses complices, Henri Rossier, irrité de l'issue malheureuse de l'entreprise.

Si le péril principal était écarté, le pays n'était pas pacifié. L'irritation manifestée par les bourgeois, par les habitants des anciennes terres et des bailliages, la division régnant entre les familles du patriciat portèrent l'excitation au plus haut degré et alimentèrent les troubles pendant tout le cours de 1781 et même de l'année suivante. Durant ce temps la présence de la force armée paraissait inévitable pour contenir les mécontents prêts à se soulever ; aussi la ville de Fribourg fut-elle continuellement occupée par des troupes du pays et par des détachements bernois, soleurois et lucernois. Ces mises sur pied prolongées fatiguaient les populations, c'est pourquoi le Conseil de Fribourg examina l'idée de renoncer à l'appel des milices et de les remplacer par une garde permanente. Un premier projet présenté dans la séance des Deux Cents du 19 juillet 1781 ne fut pas approuvé, pour des motifs d'économie et aussi pour des raisons politiques. Néanmoins l'étude de cet objet ne fut pas abandonnée définitivement, la commission militaire continua à s'en occuper et un nouveau projet fut présenté au Grand Conseil. Dans la séance du 17 janvier 1782, la question de principe fut posée : Faut-il une garde soldée, soit une garnison permanente de cent cinquante hommes, ou paraît-il préférable de se contenter de l'ancienne garde chargée de la surveillance des portes ? Une discussion animée s'éleva entre l'avoyer Werro, les conseillers Odet, Amman, Chollet, Gottrau et Wild, d'un côté, qui soutenaient le projet et, d'autre part, les conseillers de Forel, Maillardoz, Boccard, Schaller, qui envisageaient les craintes comme chimériques et peu fondées. Le boursier Raemy déploya

une grande violence ; il compara la ville de Fribourg à une caverne de brigands où il n'y avait aucune sûreté pour le gouvernement ; le chancelier de Castella répliqua : « Cette institution sera coûteuse, il vaudrait mieux employer l'argent du trésor public à faire fleurir le commerce et à encourager l'établissement de nouvelles industries, cela contenterait le peuple et préviendrait, bien mieux que la force des baïonnettes, le mécontentement ». Mais, comme cela arrive dans les époques troublées, les modérés furent battus, les violents triomphèrent et décidèrent l'établissement de la garde. La commission militaire se mit aussitôt à la besogne et elle soumit à la discussion du Grand Conseil un projet complet d'organisation basé sur le renforcement de l'ancienne garnison.¹

L'effectif de la garde fut fixé comme suit :

4 officiers
1 sergent-major
5 sergents
30 caporaux
112 fusiliers

Total 152 hommes

Les officiers comprenaient : un commandant, avec le grade de major : François-Xavier de Landerset² ; un capitaine-lieutenant : David Müller, jusqu'ici capitaine de l'ancienne garde ; un premier-lieutenant : Antoine Schueler ; un second lieutenant : Antoine Fasel. La troupe fut casernée dans le bâtiment de la Fabrique.³ La solde et divers accessoires grevaient la caisse de l'Etat d'une somme annuelle de 6600 écus bons, non compris l'habillement et l'ar-

¹ Séances du 29, du 31 janvier et du 14 février 1782. Mémoires manuscrits du Conseiller François de Diesbach sur les événements de 1781–83.

² François-Xavier de Landerset, né en 1749, membre du Grand Conseil soit des Deux Cents de 1767 à 1798 et de 1803 à 1826, juge à la Cour d'appel 1803–1814, du Petit Conseil 1814–1826. Commandant de la Garde de la ville 1782–1798, il remplit les fonctions de Rathsamann ; c'était une espèce de questure ; celui qui en était investi avait la surveillance et la police des salles et des séances des conseils ; la place était lucrative, car elle comportait la gérance d'une buvette bien fréquentée par les magistrats. Il fut marié deux fois, la première, en 1774, avec Marie-Catherine Rämy, et la seconde, en 1794, avec Marie-Elisabeth Rämy. Sa mort survint le 17 février 1826. Le domaine de Bennewyl, près d'Alterswyl, était sa propriété.

³ Située entre la Grenette et la banque de l'Etat.

mement. Les seconds débats du Grand Conseil ne furent pas plus calmes que les premiers. Cette institution était impopulaire, ses adversaires tentèrent une nouvelle attaque ; le conseiller de Forel appela le projet « eine Missgeburt » (un avorton) ; mais la majorité maintint ses positions.

Les anciens règlements et ordonnances concernant la Garde de la Ville (Stadtwacht) — c'était son nom officiel — furent revus et augmentés. Le commandant devait veiller à la bonne tenue de ses hommes, surveiller leur instruction et les former aux maniements d'armes et aux autres exercices militaires. « Dans les jours de cérémonie, dit le règlement, lorsqu'il paraîtra à la tête de la garde, il sera armé de l'esponton ; pour les rondes, il se servira des armes qu'il voudra ; afin que son exemple serve d'émulation aux bas officiers et aux soldats, il sera toujours en uniforme¹. » Il lui était interdit de s'absenter de la ville sans autorisation. Le service de garde, la consigne à donner aux postes et aux sentinelles, l'itinéraire des rondes et des patrouilles font l'objet principal de cette ordonnance.¹

Peu de temps après, le 23 mai 1782, David Müller donnait sa démission, motivée par son âge avancé ; il sollicitait une pension de retraite et la succession, pour son fils Joseph, de la place qu'il quittait. Ses demandes furent accordées en raison de ses longs services ; le chiffre de la pension annuelle fut fixé à dix doublons et Joseph Müller succéda à son père ; il fut admis dans le patriciat et resta en charge jusqu'à la dissolution de la garde, lors de l'invasion française. Il mourut à Fribourg le 19 janvier 1820. Son service ne l'empêchait pas de pratiquer le métier d'orfèvre ; plusieurs œuvres encore existantes sont une preuve de l'habileté de cet artiste.²

La garde était à l'étroit dans le bâtiment de la Fabrique ; des études furent faites pour la construction d'un édifice situé à proximité de l'Hôtel de ville. Voici comment le conseiller François de Diesbach relate les délibérations qui eurent lieu à ce sujet.

« 21 mars 1782. — Séance du Conseil des Deux Cents.

« On n'a pas pu prendre un parti au sujet de l'emplacement

¹ Archiv. cant. Stadtsachen N° 514.

² Diction. des artistes suisses.

du corps de garde pour la garnison, dont le projet de la commission militaire a été lu, parce qu'on a trouvé trop d'inconvénients à la bâtir sur la place devant la Maison de Ville, à cause de la fontaine. Suivant le sentiment de cette commission, ce bâtiment doit coûter mille écus, sans les fondements, quoique M. le major de ville, qui en est président, ait dit que peut-être deux mille suffiraient à peine. Le brigadier Castella n'aura pas fait sa cour à l'avoyer Werro, en disant que son sentiment est de renvoyer la chose pour toujours. Le *plus* a porté que cet objet doit être renvoyé à la commission militaire pour voir surtout si le magasin des sels, sous la Maison de Ville, pourrait être augmenté d'un étage, pour cet effet, et d'en dresser un devis juste. C'est l'idée qu'a donnée M. le conseiller de Forel.

« *Séance du 23 avril 1782.* — La garnison étant décidée, au moins pour une année, S. Ex. Werro a dit que le projet des militaires pour le nouveau corps de garde était prêt, mais qu'il croyait que l'on devait, avant tout, décider si l'on voulait en bâtir un.

« S. Ex. Gady, M. le conseiller de Maillardoz, tous les nobles (excepté Ignace Boccard), le brigadier Castella et son frère, Uffleger, le capitaine Vonderweid et plusieurs autres sensés ont dit qu'il fallait encore suspendre, mais le parti Werro l'a emporté. Ainsi Jean Werro est vite allé chercher un modèle en bois qu'il a apporté tout triomphant sur la table des bannerets. Cela a occasionné de mauvaises plaisanteries, les uns l'appelaient une cage, d'autres une souricière, d'autres encore les petites maisons. C'est un rez-de-chaussée, orné d'un péristyle avec huit colonnes.

« Entre deux plans, celui-là a été choisi, sans que l'on sût ce qu'était l'autre de Charles Castella.

« M. Gasser m'a conté au sujet du modèle de Werro que l'architecte Berchtold avait dit : On a fait fabriquer une maisonnette par un menuisier, on a pillé les cinq ordres et on les a tous défigurés.¹ »

Quoique la troupe ne fut pas encore entièrement équipée, elle put cependant parader et former la haie à l'occasion de l'enterrement de l'évêque de Montenach et de la procession de la Fête-Dieu, cérémonies qui eurent lieu le 7 et le 30 mai 1782.

¹ Frib. artistique 1912, 12.

L'assemblée de la Saint Jean était la seule occasion où tous les bourgeois de la ville de Fribourg étaient réunis, sans distinction de caste, pour la nomination de l'avoyer, pour entendre la lecture des chartes constitutionnelles et pour prêter le serment de fidélité. La séance du 24 juin 1782 fut particulièrement agitée, les bourgeois étaient disposés à faire des démonstrations et à revendiquer leurs anciens droits ; mais les gouvernants prirent des mesures afin de réprimer toute tentative dirigée contre leur autorité. Dans les temps ordinaires, un détachement de cinquante hommes suffisait pour maintenir l'ordre et pour donner plus d'éclat à la cérémonie ; cette fois-ci quatre-vingt soldats de la garde étaient sous les armes, dans l'église des Cordeliers, local de l'assemblée ; le reste était posté devant l'Hôtel de Ville et aux portes de la cité. Ce déploiement intimida les bourgeois qui se bornèrent à manifester leur mécontentement au sujet des entraves portées à la liberté du vote ; ils exprimèrent, par leur attitude, leur répugnance de devoir prêter serment en présence de la force armée et des baïonnettes.

Peu à peu les passions politiques se calmèrent. Le gouvernement fit quelques concessions ; la majorité du peuple fribourgeois s'en contenta, d'autres conservèrent leur ressentiment, sans le manifester au dehors ; parmi les plus ardents, les uns furent bannis, d'autres s'expatrièrent volontairement. Mais le feu couvait sous la cendre ; la Révolution qui allait inaugurer dans l'Europe entière une ère nouvelle, se préparait. Cependant la crise fut précédée, en Suisse, d'une série d'années en apparence tranquilles. Pendant ce temps, la garde de la ville fit peu parler d'elle ; nous ne trouvons aucune mention de son activité ; elle accomplissait avec régularité son service de place. Lorsque la révolution amena dans notre pays un grand nombre de fugitifs, parmi lesquels se glissaient des gens sans aveu, elle fut employée à faire la police des étrangers. Le sergent Morel était un agent secret très dévoué ; son zèle lui attira la haine des jacobins qui firent courir le bruit qu'il était chargé par Leurs Excellences de se rendre à Paris, pour assassiner les avocats Castella et Rey, chefs des Suisses mécontents. En 1787 une mutation eut lieu dans le corps des officiers ; Antoine Schueler fut remplacé par le lieutenant Jean-Pierre Aeby.

Il existe deux représentations par l'image de la garde de la ville ; l'une est un tableau à l'huile et l'autre une gravure coloriée. Dans le premier on voit une inspection de la garde faite sur le

plateau de la Haute-Croix, près de la Poya, par un colonel, à cheval ; le commandant se présente à pied, le chapeau à la main ; la troupe est placée en ligne sur deux rangs, formée comme suit, de droite à gauche : 6 fifres et hautbois, 8 tambours, 14 grenadiers, 134 fusiliers ; elle est divisée en quatre sections, chacune d'elle un officier à sa tête, au centre un drapeau porté par un sous-officier ; soit un total de 168 hommes, y compris le commandant. Ils portent tous l'habit bleu de roi, revers noirs, col rouge, gilet, culottes et guêtres blanches. Les couleurs bleu, blanc, noir sont celles de l'écu et de la bannière de la Ville et République de Fribourg.¹

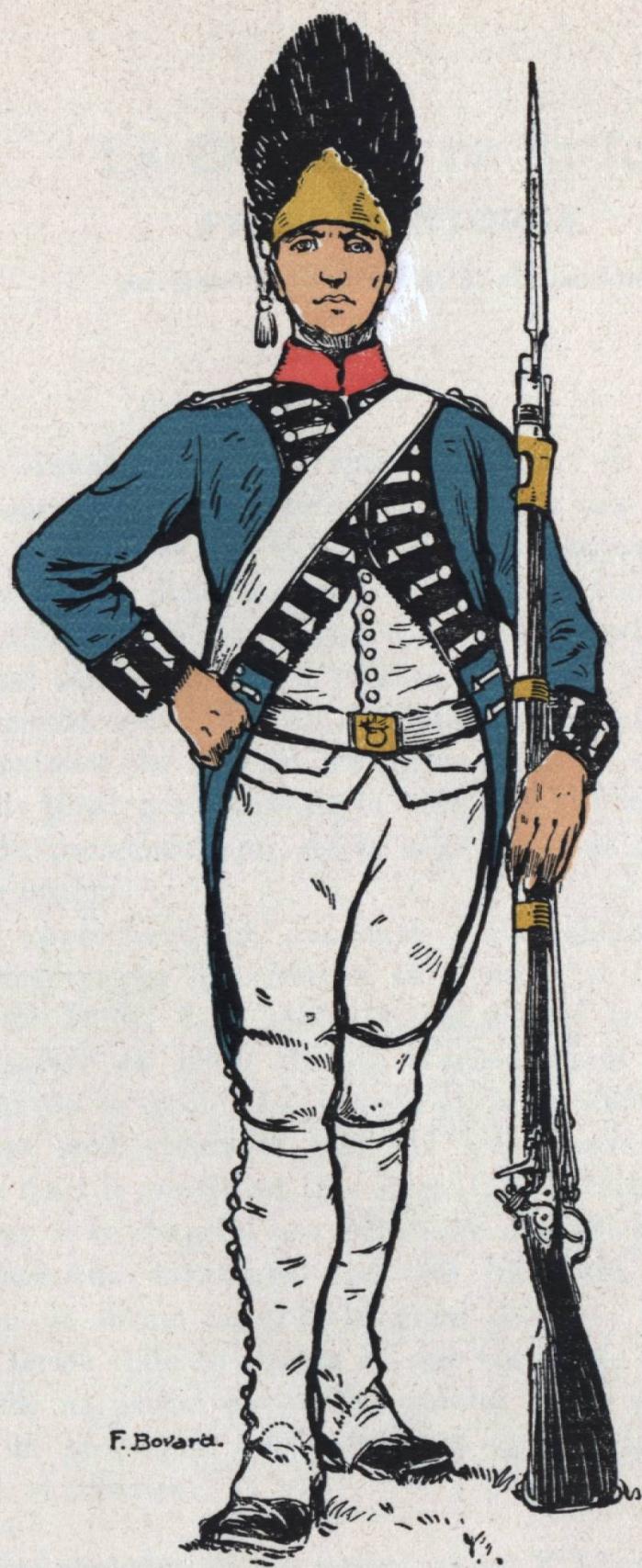
La gravure coloriée nous fait voir « M. le Major de ville et M. le Commandant de la garde de ville devant sa troupe ». Cette fois-ci l'inspection a eu lieu sur la place de l'Hôtel de Ville. Le major vêtu d'un élégant uniforme bleu, s'avance appuyé sur sa canne ; le chef de la garde le reçoit en saluant de l'épée ; les grenadiers et les fusiliers sont au port d'arme ; le fond du tableau est formé par l'ancienne maison d'Alt, avec sa sombre façade et ses tourelles.²

L'extrême prudence des gouvernants ne parvint pas à préserver la Suisse lors du bouleversement survenu à la fin du XVIII^{me} siècle ; elle fut entraînée dans le tourbillon. L'ancienne Confédération des XIII cantons, paralysée par des divisions intestines, ne fut pas à la hauteur des circonstances et elle n'opposa qu'une résistance molle et sans effet quand les troupes du Directoire français envahirent le pays, en 1798. Fribourg ne disposait que de deux mille hommes de troupes bernoises et fribourgeoises ; la ville capitula, après un simulacre de résistance. Le rôle de la garde, en cette journée, n'est mentionné nulle part ; il fut, sans doute, de peu d'importance. Cette troupe sombra avec l'ancien gouvernement qu'elle n'avait pas su défendre ; elle fut licenciée par les nouvelles autorités.

Sous le régime de la République helvétique, l'organisation de l'armée fut totalement changée ; les unités étaient plutôt régionales que cantonales ; de plus, on forma des demi-brigades helvétiques copiées sur le modèle français.

¹ Ce tableau appartient à Madame Hubert de Diesbach née de Techtermann.

² Etrennes frib. p^r 1809.



Pl. II. — Grenadier de la Garde d'Etat.